



ASIE/IRAQ - Interdiction faite par le Patriarcat de Babylone des Chaldéens de procéder à la vente non autorisée de propriétés de l'Eglise

Bagdad (Agence Fides) – Le Patriarcat de Babylone des Chaldéens a formellement interdit la vente de terrains et maisons appartenant au patrimoine de l'Eglise sans autorisation préalable « de la part des hautes autorités ecclésiastiques ». La disposition restrictive a été rendue publique dans une note portant la date du 5 octobre et fait explicitement référence au Saint-Siège comme dernière instance appelée à accorder les licences en vue de la vente des biens de l'Eglise. Le texte de la directive, parvenu à l'Agence Fides, rappelle l'Exhortation apostolique post-synodale *Ecclesia in Medio Oriente* de S.S. Benoît XVI ainsi que d'autres indications fournies par les Dicastères du Saint-Siège à propos de la cession de propriétés ecclésiastiques en particulier dans les pays du Moyen-Orient. Le Patriarcat appelle tous les Evêques et les responsables des Monastères à prendre en considération les indications contenues dans la note.

Depuis son élection au Siège patriarcal de Babylone des Chaldéens, à la fin du mois de janvier, S.B. Louis Raphaël I Sako est intervenu à plusieurs reprises sur la question sensible de la gestion des biens de l'Eglise, dénonçant les formes d'aliénation non autorisées comme un encouragement au déracinement général des communautés chrétiennes autochtones de tradition apostolique du Moyen-Orient. (GV) (Agence Fides 07/10/2013)